
De: Sylvie Tardif [stardif@municipalite.saint-ferdinand.qc.ca]
Envoyé: 25 novembre 2009 13:51
À: Boutin, Anne-Lyne (BAPE)
Objet: BAPE - dossier parc éolien de l'Érable

Bonjour Mme Boutin,

À la demande de monsieur Donald Langlois, maire de Saint-Ferdinand, je vous transmets les réponses aux questions du public.

J'ai inscrit les réponses en bleu directement sur le document que vous nous aviez transmis.

J'espère le tout à votre satisfaction.

Sylvie Tardif
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Saint-Ferdinand
Tél. : (418) 428-3480

**Questions du 20 novembre 2009 adressées à la
Municipalité de Saint-Ferdinand**

Questions du public

Question 1

Toutes les retombées promises aux municipalités vont-elles garantir une diminution des comptes de taxes ? En fait, qu'elles sont les prévisions de nouveaux services que les municipalités devront assumer pour répondre à la réalité de ces structures industrielles sur leur territoire ?

Réponse 1

Non, les retombées promises aux municipalités ne garantiront pas systématiquement une diminution des comptes de taxes. Le budget municipal est annuel. Les prévisions des recettes et des dépenses sont établies en fonction des besoins annuels de la municipalité.

Pour le moment, nous ne prévoyons aucun nouveau service. Si de nouveaux services devaient être assumés par la municipalité pour répondre à la réalité de ces structures industrielles, des négociations seront entreprises avec la compagnie Enerfin.

Question 2

Selon les informations que nous avons reçu lors de la première partie des audiences publiques, à savoir que le mandat du BAPE est de faire rapport à Madame la Ministre Line Beauchamp et que par la suite c'est le conseil des ministres qui donnera l'autorisation ou non de au projet, j'aimerais savoir quelles obligations lient la municipalité de Saint-Ferdinand avec la compagnie Enerfin ?

Réponse 2

Si le conseil des ministres donnait l'autorisation au projet, la municipalité fera respecter les ententes existantes avec la compagnie Enerfin.

Par contre, si le conseil des ministres refusait l'autorisation au projet, aucune obligation ne lie la municipalité avec la compagnie Enerfin.

Question 3

Même si l'accord gouvernemental pour le projet n'a pas encore été donné, les Villes et la MRC ont déjà encouru des dépenses pour le projet, qu'elles n'auraient pas eu à effectuer autrement. Il s'agit de salaires mais aussi d'autres dépenses. À combien s'élèvent les frais encourus depuis la signature de l'entente? Ces frais ont-ils fait l'objet

de remboursements par le promoteur ? Les Villes et MRC peuvent-elles rendre publique la comptabilité de ces dépenses ainsi effectuées, si une telle comptabilité est effectivement tenue ?

Comment les municipalités entendent aborder le cas ou certaines dépenses ne sont pas remboursées par le promoteur ? Les municipalités comptent-t-elles prendre une assurance à cet égard ?

Les municipalités ont-elles tenu compte des baisses éventuelles de leurs revenus fiscaux provenant de contribuables dont la propriété serait impacté négativement par le projet ?

Réponse 3

Pour le moment, comme le projet n'est pas encore réalisé, la municipalité n'a pas comptabilisé le temps de ces employés pour répondre aux questions des citoyens et du promoteur. Ce service est fourni par la municipalité pour tous les projets peu importe leur importance.

Pour ce qui concerne les dépenses de la MRC, nous ne pouvons pas répondre pour la MRC. Prière d'adresser les questions à la MRC de l'Érable.

Présentement, il n'y a pas de dépenses. Advenant que des dépenses surviendraient dans le futur et qu'elles ne soient pas remboursées par le promoteur ; des recours juridiques pourront être entrepris par la municipalité pour récupérer les sommes dues.

Non, la municipalité n'a pas tenu compte de baisses éventuelles de ses recettes car la perte de valeur des propriétés est hypothétique.